

VILLE DE SAINTE-JULIE
TREIZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-463

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-463 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1370, chemin de Touraine – Zone A-714

17-464 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS – DU 8 AU 14 OCTOBRE 2017

17-465 1.5 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – 21 AU 28 OCTOBRE 2017

17-466 1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017

2. ADMINISTRATION

17-467 2.1 AUTORISATIONS DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIFS À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – QUARTIER LUMICITÉ

17-468 2.2 ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL *LE CITOYEN* ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR

17-469 2.3 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

3. SERVICE DES FINANCES

17-470 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES TENUE
LE 12 SEPTEMBRE 2017

17-471 3.2 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

17-472 3.3 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER

17-473 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ –
FONDS DE ROULEMENT

17-474 3.5 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE
CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE
JEUX

17-475 3.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS
COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÉGLEMENTS
D'EMPRUNTS

17-476 3.7 SERVICES BANCAIRES – UTILISATION DES SERVICES
D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-477 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE
LA TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

17-478 5.2 PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA
TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

17-479 5.3 REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN
NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET
R-1009, LOT 9

17-480 5.4 DEMANDE D'AUTORISATION – PERMISSION DE VOIRIE – TRAVERSE
SOUS LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET SI-17-161

17-481 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES
SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – ANALYSES DES EAUX

6. SERVICE DE L'URBANISME

17-482 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 SEPTEMBRE ET
20 SEPTEMBRE 2017

17-483 6.2 RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

17-484 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –
527-A, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (AU MAÎTRE CHIEN STE-JULIE) –
ZONE C-208

-
-
- 17-485 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (RÉFECTION DU TROTTOIR) – 715, RUE BENJAMIN-SULTE – ZONE H-316
- 17-486 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 695, MONTÉE SAINTE-JULIE (L'ENVOLÉE) – ZONE C-305
- 17-487 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 2270, RUE PRINCIPALE – ZONE H-403
- 17-488 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801-6, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (DU PAIN ET DES RÊVES) – ZONE C-321
- 17-489 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-490 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UNE FENÊTRE) – 440, PLACE FERNAND-SEGUIN – ZONE H-406
- 17-491 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – ZONE C-305
- 17-492 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET PORTE) – 2862, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429
- 17-493 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE « C ») – ZONES N-805 ET A-806
- 17-494 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PROVIGO – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE DE MURANO – ZONES M-256 ET C-258
- 17-495 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1451, RUE NOBEL (SOPREMA) – ZONE I-154
- 17-496 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 2060, RUE RENÉ-LÉVESQUE – ZONE H-509
- 17-497 6.16 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS JUMELÉS – 1131 ET 1141, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604
- 17-498 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147
- 17-499 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 782, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

-
-
- 17-500 6.19 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 17-501 6.20 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET FENÊTRES) – 1642, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203
- 17-502 6.21 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOIT-TERRASSE SUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 17-503 6.22 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AIRE DE STATIONNEMENT) D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) – ZONE A-604
- 17-504 6.23 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT AU SOUS-SOL – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-310
- 17-505 6.24 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENIELLE – 776, RUE GAUTHIER – ZONE H-343
- 17-506 6.25 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 467, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-710
- 17-507 6.26 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – 801, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET (LOCAUX 4 ET 5) – ZONE C-321
- 17-508 6.27 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1370, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 17-509 7.1 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE
- 17-510 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 17-511 7.3 AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2017
- 17-512 7.4 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 8. AVIS DE MOTION**
- 17-513 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

-
-
- 17-514 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201
- 17-515 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716
- 17-516 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604
- 17-517 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ – SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 17-518 8.6 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES ».
- 17-519 8.7 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA
- 17-520 8.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES
- 17-521 8.9 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE
- 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**
- 17-522 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350
- 17-523 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201
- 17-524 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

-
-
- 17-525 9.4 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604
- 17-526 9.5 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806
- 17-527 9.6 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »
- 17-528 9.7 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA
- 17-529 9.8 PROJET DE RÈGLEMENT P1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES
- 17-530 9.9 PROJET DE RÈGLEMENT P1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE
- 17-531 9.10 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE
- 17-532 9.11 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148
- 10. RÈGLEMENTS**
- 17-533 10.1 RÈGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »
- 17-534 10.2 RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

17-535 10.3 RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

17-536 10.4 RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-537 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-464

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies 2017 est « *La prévention, c'est bon! C'est dans la cuisine que ça se passe!* »;

ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par des incendies sont souvent dues à la négligence de citoyens et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

ATTENDU QUE la sécurité civile et incendie du Québec est assurée par plus de 23 000 pompiers, répartis dans 705 services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Journée reconnaissance des pompiers a lieu chaque année le dimanche qui débute la Semaine de prévention des incendies et vise à reconnaître le travail, le courage, la détermination et l'engagement des pompiers du Québec, et à honorer la mémoire de ceux décédés en service;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 8 au 14 octobre 2017 « Semaine de la prévention des incendies » et le dimanche 8 octobre « Journée nationale de reconnaissance des pompiers ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-465

**PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES –
21 AU 28 OCTOBRE 2017**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population, soit l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 21 au 28 octobre 2017 « Semaine des bibliothèques publiques ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-466

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-467

**AUTORISATIONS DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIFS À DES
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – QUARTIER LUMICITÉ**

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., ci-après le « Sanctuaire », réalise le développement immobilier résidentiel Quartier Lumicité;

ATTENDU QUE le Quartier Lumicité est une initiative du Sanctuaire;

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre des travaux d'infrastructures dans le Quartier Lumicité;

ATTENDU QUE le Sanctuaire a élaboré le Quartier Lumicité en plusieurs phases;

ATTENDU QUE pour chacune des phases, des protocoles d'ententes devront intervenir entre la Ville, le Sanctuaire et les entrepreneurs dont la soumission aura été retenue pour des travaux d'infrastructures dans le Quartier Lumicité;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les protocoles d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Julie concernant les travaux d'infrastructures à être réalisés dans le Quartier Lumicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-468

ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL *LE CITOYEN* ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 25 septembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Impart Litho (9049-3347 Québec inc.) située au 383, boulevard Bonaventure à Victoriaville (Québec) G6T 1V5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir pour une somme de 50 927,03 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-469

APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-470

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 12 septembre 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 25 septembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 12 septembre 2017 en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 465.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-471

DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

ATTENDU l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes qui demande au trésorier, lors d'une année d'élection générale, de déposer, au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le Conseil ne cesse de siéger, deux états comparatifs dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport budgétaire semestriel des revenus et dépenses au 31 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-472

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 septembre 2017 au 28 septembre 2017:

Liste F-2017-40	Chèques à ratifier :	547 703,32 \$
Liste F-2017-41	Comptes à payer :	5 432 170,60 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 septembre 2017 au 28 septembre 2017 apparaissant sur les listes F-2017-40 et F-2017-41;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois d'octobre 2017 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à la séance du Conseil du mois de novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-473

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour les achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 29 septembre 2017, pour une dépense totale de 24 291,47 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-474

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances relatif à l'achat d'équipements et fournitures à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 29 septembre 2017, pour une dépense totale de 19 990,90 \$, soit fait à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-475

ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 444 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
931	94 100 \$
932	121 000 \$
1020	18 300 \$
1022	8 000 \$
1024	61 200 \$
1025	11 400 \$
1028	101 100 \$
1038	16 200 \$
1061	8 400 \$
1114	28 600 \$
1118	1 056 000 \$
1121	135 000 \$
1122	9 700 \$
1128	20 400 \$
1141	126 800 \$
1150	18 200 \$
1171	13 819 \$

1172	95 000 \$
1174	17 000 \$
1176	82 000 \$
1182	1 500 624 \$
1184	906 157 \$
1184	500 000 \$
1188	450 000 \$
1190	45 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 1028, 1118, 1121, 1141, 1172, 1176, 1182, 1184 et 1188, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU GRAND-COTEAU
933 A, boulevard Armand-Frappier
Sainte-Julie QC J3E 2N2

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 1028, 1118, 1121, 1141, 1172, 1176, 1182, 1184 et 1188 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 21 novembre 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-476

SERVICES BANCAIRES – UTILISATION DES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE

ATTENDU QU'un contrat pour la fourniture de services bancaires a été octroyé à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau/Centre financier aux entreprises Rive-Sud par la résolution n° 17-441 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser l'utilisation que fera la Ville des services d'approvisionnement en numéraire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le trésorier et la trésorière adjointe soient autorisés à signer la convention d'utilisation des services d'approvisionnement en numéraire entre la Caisse Desjardins du Grand-Coteau et la Ville de Sainte-Julie et qu'ils soient également autorisés à signer et à remettre à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de ladite convention;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Ville de Sainte-Julie tant et aussi longtemps que cette résolution n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution du Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-477

ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux de remplacement d'une section de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno;

ATTENDU QUE ces travaux prévoient également la réparation d'une section du bâtiment relié à la toiture dont l'état est avarié;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 27 septembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Entreprises J. Veilleux & Fils inc., située au 10534, avenue Lamoureux, Montréal-Nord (Québec) H1G 5L3;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de remplacement d'une section de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour une somme de 66 110,63 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-478

PROVISION – ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET D'UN MUR – RÉSERVOIR MONT-BRUNO

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno à la compagnie Entreprises J. Veilleux & Fils inc, pour une somme de 66 110,63 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de remplacement de la toiture et d'un mur au réservoir Mont-Bruno, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les imprévus, soit 6 611,06 \$, ce qui porte la somme autorisée à 72 721,69 \$, pouvant être dépensé selon les directives du Service des infrastructures;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-479

REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 9

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration, prévus au règlement 1009;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 15 août 2017, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les prix des soumissions reçues dépassent l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 15 août 2017 concernant les travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-480

DEMANDE D'AUTORISATION – PERMISSION DE VOIRIE – TRAVERSE SOUS LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET SI-17-161

ATTENDU QUE le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. a confié la gestion du projet de développement du Quartier Lumicité à la firme Genium développement durable;

ATTENDU la résolution n° 17-335 du Conseil municipal, datée du 20 juin 2017, adjugeant à la compagnie Excavation Civilpro inc. les travaux de construction d'infrastructures urbaines pour les phases 1A et 1B de ce projet pour lesquels un raccordement doit être fait sous la montée des Quarante-Deux par méthode sans tranchée;

ATTENDU QUE la montée des Quarante-Deux est une route de juridiction provinciale nécessitant l'émission d'une permission de voirie;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la firme Genium développement durable à soumettre une demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en lien avec les travaux d'infrastructures exécutés par la compagnie Excavation Civilpro inc. dans l'emprise de la montée des Quarante-Deux;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter toutes les clauses générales faisant partie intégrante de la permission de voirie du MTMDET.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-481

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – ANALYSES DES EAUX

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les diverses analyses des eaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-482

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 SEPTEMBRE ET 20 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré les 13 et 20 septembre et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre et ajournée au 20 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-483

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les mandats de Mme Lisa Lemay et M. Sébastien Duchesne à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme se terminent le 1^{er} novembre 2017;

ATTENDU QUE ces membres désirent voir leur mandat respectif renouvelé pour un terme additionnel de deux (2) ans, conformément au Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE soient renouvelés les mandats de Mme Lisa Lemay et M. Sébastien Duchesne pour une période deux (2) ans;

QUE leur mandat respectif se termine le 1^{er} novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-484

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 527-A, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (AU MAÎTRE CHIEN STE-JULIE) – ZONE C-208

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage déposés par la propriétaire en date du 2 juillet 2017, pour l'enseigne de la place d'affaires Au Maître Chien Ste-Julie, située au 527-A, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 453.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-485

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (RÉFECTION DU TROTTOIR) – 715, RUE BENJAMIN-SULTE – ZONE H-316

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, déposés par le propriétaire, pour l'aménagement du trottoir pour le bâtiment multifamilial situé au 715, rue Benjamin-Sulte, et ce, conformément à la résolution 453.28.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-486

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 695, MONTÉE SAINTE-JULIE (L’ENVOLÉE) – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur poteaux, déposés par la propriétaire au mois de septembre 2017, pour l'enseigne de la place d'affaires L'Envolée située au 695, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.30.A.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-487

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D’UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 2270, RUE PRINCIPALE – ZONE H-403

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'une seconde porte en façade, soumis par le propriétaire et datés du mois d'août 2017, pour la résidence située au 2270, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 453.24.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-488

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801-6, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (DU PAIN ET DES RÊVES) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par le propriétaire au mois de septembre 2017, pour l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires Du Pain et des Rêves située au 801-6, avenue de l’Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 453.30.B.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-489

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’agrandissement, préparés par CBA Architecture et datés du 6 septembre 2017, pour le bâtiment situé au 1971, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 453.23.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-490

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UNE FENÊTRE) – 440, PLACE FERNAND-SEGUIN – ZONE H-406

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour l'ajout d'une fenêtre pour la résidence située au 440, place Fernand-Seguin, et ce, conformément à la résolution 453.21.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-491

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Cormier Lefebvre Architectes et datés du 17 septembre 2017, pour le bâtiment commercial situé au 755, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.22.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-492

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET PORTE) – 2862, RUE DE VILLANDRY – ZONE H-429

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement de la toiture et de la porte en façade, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 2862, rue de Villandry, et ce, conformément à la résolution 453.5.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-493

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE « C ») – ZONES N-805 ET A-806

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plan-concepts de construction et de développement du site de la boucle « C » de 42 unités du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, préparés par la firme d'architecture Aedifica et déposés par Messieurs Mario Gisondi et Ghyslain Beaudry, et ce, conformément à la résolution 453.25.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, et conditionnellement à l'octroi d'une dérogation mineure pour la gestion des matériaux de revêtement extérieur;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-494

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PROVIGO – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET RUE DE MURANO – ZONES M-256 ET C-258

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par la firme BC2 et datés du 8 septembre 2017, ainsi que les versions modifiées reçues les 12 et 20 septembre 2017, pour le projet intégré Provigo, et ce, conformément à la résolution 453.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-495

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1451, RUE NOBEL (SOPREMA) – ZONE I-154

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 5 juillet 2017 (révisés le 17 août 2017), pour les enseignes de la place d'affaires Soprema située au 1451, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 453.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-496

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 2060, RUE RENÉ-LÉVESQUE – ZONE H-509

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Construction Rodin et déposés en date du 31 août 2017, pour la résidence située au 2060, rue René-Lévesque, et ce, conformément à la résolution 453.20.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-497

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS JUMELÉS – 1131 ET 1141, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction des bâtiments industriels jumelés, préparés par James Monty, architecte, et reçus en date du 28 août 2017, pour le 1131 et le 1141, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 453.10.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-498

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés par le propriétaire en date du 14 juin 2017, pour l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires Oceau Joaillier Horloger située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local J, et ce, conformément à la résolution 453.4.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-499

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENIELLE – 782, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par Dumele inc., investissement immobilier et datés du mois d’août 2017, pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle, situé au 782, rue Gauthier, et ce, conformément à la résolution 453.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-500

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation, préparés par Brigitte Durand de la compagnie Archi-Design et datés de septembre 2017, pour la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.13.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-501

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE ET FENÊTRES) – 1642, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de la toiture et de remplacement des fenêtres, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1642, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 453.15.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-502

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOIT-TERRASSE SUR UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'un toit-terrasse, préparés par CB Architecte et datés du 12 juillet 2017, pour le bâtiment commercial situé au 320, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 453.8.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-503

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AIRE DE STATIONNEMENT) D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) – ZONE A-604

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept pour l'aménagement de l'aire de stationnement pour la propriété située au 1101, rue Nobel, soit la place d'affaires de Sport Collette, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 25 septembre 2017 ont privilégié l'option d'aménagement de l'aire de stationnement présentant un seul trottoir, d'une largeur d'un (1) mètre, et de quinze (15) cases de stationnement en façade;

ATTENDU QUE, pour que cette option soit acceptée, le requérant devra soumettre une demande de dérogation mineure afin de permettre la réalisation du projet;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour l'aménagement de l'aire de stationnement d'un bâtiment commercial, préparés par Genexco et datés du 14 mai 2015 (révisés le 29 août 2017), pour la place d'affaires de Sport Collette située au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la décision du Conseil municipal prise lors de la Commission administrative tenue le 25 septembre 2017 et en tenant compte des autres recommandations émises dans la résolution 453.11.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QU'une dérogation mineure devra être octroyée afin de permettre la réalisation de l'aire de stationnement, telle que présentée;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-504

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT AU SOUS-SOL – 922, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-310

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Josée Fortin, technicienne en architecture et datés du mois d'août 2017, pour l'aménagement d'un logement au sous-sol de la résidence située au 922, Montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 453.12.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-505

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 776, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par Dumele inc., investissement immobilier et datés du mois d’août 2017, pour la construction d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle situé au 776, rue Gauthier, et ce, conformément à la résolution 453.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-506

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 467, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-710

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de construction, soumis par le propriétaire et datés du mois d’août 2017, d’une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone agricole situé au 467, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 453.14.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-507

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET, LOCAUX 4 ET 5 – ZONE C-321

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d’affichage, déposés par le propriétaire au mois de septembre 2017, pour le remplacement de l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires La Crêperie du Village, située au 801, avenue de l’Abbé-Théoret, locaux 4 et 5, et ce, conformément à la résolution 453.30.C.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-508

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1370, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

ATTENDU QU’une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1370, chemin de Touraine a été soumise au Service de l’urbanisme concernant la superficie d’un garage détaché;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’un plan de construction préparé par Mme Valérie Laurent, designer, et daté du 10 août 2017;

ATTENDU QUE l’objectif de la demande est d’autoriser la construction d’un garage double détaché de la résidence située en zone agricole d’une superficie supérieure au 93 mètres carrés que permet l’article 4.2.2.5 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la hauteur proposée de 6 mètres dépasse également le maximum autorisé de 5 mètres à l’article 4.2.2.4;

ATTENDU QUE le garage projeté de 118 mètres carrés servirait au stationnement de deux véhicules et un tracteur, mais abriterait également des équipements de chauffage dans une pièce appelée bio-chambre qui servirait à chauffer la résidence, le garage ainsi qu’une résidence secondaire sur le même terrain, selon le principe de l’énergie biomasse;

ATTENDU QUE c’est le procédé relié à la biomasse forestière qui serait exploité, consistant à utiliser le bois comme source d’énergie;

ATTENDU QUE la bio-chambre occuperait un espace d’environ 18 mètres carrés de la superficie proposée de 118 mètres carrés, ce qui totaliserait un excédent de 25 mètres carrés par rapport à la réglementation actuelle;

ATTENDU QUE les matériaux proposés ne sont pas nécessairement fixés, mais qu’ils seront harmonisés à ceux de la résidence existante;

ATTENDU QUE la construction d’un garage de 118 mètres carrés sur un terrain résidentiel de 5 000 mètres carrés représente une proportion d’occupation au sol de 2 % par rapport à la superficie dudit terrain et, à titre indicatif, dans les zones résidentielles, un pourcentage d’occupation au sol de 5 % sans excéder 50 mètres carrés est permis;

ATTENDU QUE le terrain se trouve en zone agricole, très éloigné de la voie publique de circulation et ayant comme seul voisin immédiat la propriété du 1360, chemin de Touraine, pour laquelle une dérogation mineure pour la construction d'un pavillon extérieur de 57 mètres carrés et d'une hauteur de 6,5 mètres environ, a été octroyée au printemps dernier;

ATTENDU QUE le requérant soutient également que le fait de se conformer au règlement impliquerait la construction d'un second bâtiment accessoire, soit une remise, afin d'abriter les équipements de chauffage, ce qui serait plus coûteux et esthétiquement moins intéressant;

ATTENDU QUE le fait d'autoriser un plus grand garage n'aura pas vraiment d'impact pour cette propriété dont les bâtiments sont localisés à une distance de plus de 1500 pieds de la voie publique de circulation;

ATTENDU QU'au sujet de la hauteur proposée de 6 mètres, il est proposé que les garages implantés en zone agricole puissent bénéficier du même traitement que ceux des secteurs résidentiels, soit que si la hauteur projetée dépasse le maximum permis au règlement de zonage, ceux-ci puissent être soumis au processus du Règlement 1108 sur les PIIA pour approbation;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont en accord avec la hauteur du bâtiment projeté;

ATTENDU QU'un seul garage est autorisé sur la propriété et que tout autre bâtiment devra être retiré si le projet est accepté;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 453.19.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour la propriété située au 1370, chemin de Touraine, afin d'autoriser :

- la construction d'un garage détaché de 118 mètres carrés, plutôt que 93 mètres carrés, comprenant un système de chauffage à l'énergie biomasse;
- une hauteur de 6 mètres, plutôt que 5 mètres;

De modifier, dans le cadre d'un amendement au Règlement de zonage 1101, l'article 4.2.2.4 afin d'y ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages au processus du Règlement 1108 sur les PIIA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-509

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE –
ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la demande financière de l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour soutenir les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles - Aide financière à l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 600 \$ à l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-510

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE –
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la demande financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour soutenir les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles - Aide financière à l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 850 \$ au Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-511

AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2017

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique de subventions du Conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 25 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 8 500 \$ à la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de la vingtième édition du défilé de Noël qui se déroulera le 9 décembre 2017;

QUE cette aide financière soit payable en deux versements, soit 6 375 \$ avant la tenue de l'événement et 2 125 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-512

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS					
Nicolas Fortin	300 \$	Championnat canadien de baseball U15	Baseball	24 au 27 août 2017	Summerside, Île-du-Prince-Édouard

William Remington	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Vincent Gariépy	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Benjamin Poirier	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Emeric Petit	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Zachary Proulx	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Étienne Sanfaçon	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Thomas Nadeau	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Nicolas Garneau	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Antoine Grondin	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Nolan Saucier	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Mathis Desjardins	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Anthony Lévesque	75 \$	Championnat provincial de baseball pee-wee B	Baseball	25 au 27 août 2017	Sherbrooke
Édouard Poirier	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Vincent Courtemanche	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes

Benjamin Lacoste	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Charles-Édouard Jacob	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Eliot Massé	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Emile Boucher	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Olivier Morissette	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Jérémy Daudelin	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Nicolas Daudelin	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Olivier Giguère	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
Mathieu Malenfant	75 \$	Championnat provincial de baseball Atome A	Baseball	2 septembre 2017	Varenes
TOTAL :	2 025 \$				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-513

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D'OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certains usages spécifiquement permis reliés à la vente de biens et meubles d'occasion applicables à la grille des usages et des normes de la zone I-350.

17-514

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-205 à même la zone P-201.

17-515

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716.

17-516

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604.

17-517

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ – SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions de la section 9 du chapitre 4 relatives au projet résidentiel intégré – Sanctuaire de la Vallée du Richelieu – Zones N-805 et A-806.

17-518

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES ».

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones ».

17-519

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d’ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA.

17-520

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement sur les permis et certificats 1104 afin de modifier les dispositions relatives aux permis de construction applicables aux bâtiments jumelés localisés dans des zones industrielles.

17-521

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D’AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu’à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 1108 afin d’ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole.

17-522

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À LA VENTE DE BIENS ET MEUBLES D’OCCASION APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-350 dans le but d’ajouter certains usages relatifs à la vente de biens et meubles d’occasion;

ATTENDU QUE la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-513;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certains usages spécifiquement permis, reliés à la vente de biens et meubles d'occasion applicables à la grille des usages et des normes de la zone I-350 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-56;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-523

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-302 À MÊME LA ZONE P-201

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-514;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-302 à même la zone P-201 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-57

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-524

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-58 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-716

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-515;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-716 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-58;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-525

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-59 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-604

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes relatives au rapport plancher/terrain ainsi qu'à l'utilisation de certains matériaux applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604 ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-516;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes de la zone A-604 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-59;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-526

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-60 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 9 DU CHAPITRE 4 RELATIVES AU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables au projet résidentiel intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-517;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions de la section 9 du chapitre 4, relatives au projet résidentiel intégré Sanctuaire de la Vallée du Richelieu – Zones N-805 et A-806 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-60;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-527

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-61 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables à certaines zones; ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-518;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-61;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-528

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-62 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UNE NOTE PERMETTANT DE SOUMETTRE LA HAUTEUR DES GARAGES SITUÉS EN ZONE AGRICOLE AU PROCESSUS DU RÈGLEMENT 1108 SUR LES PIIA

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-519;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter une note permettant de soumettre la hauteur des garages situés en zone agricole au processus du Règlement 1108 sur les PIIA soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-62;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-529

PROJET DE RÈGLEMENT P1104-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS LOCALISÉS DANS DES ZONES INDUSTRIELLES

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la construction de bâtiments jumelés par phases selon certaines spécifications;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-520;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur les permis et certificats 1104 afin de modifier les dispositions relatives aux permis de construction applicables aux bâtiments jumelés localisés dans des zones industrielles soit adopté et qu'il porte le numéro P1104-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-530

PROJET DE RÈGLEMENT P1108-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES GARAGES DÉTACHÉS EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'y ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 453.14.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 13 septembre 2017 et ajournée au 20 septembre 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 sous le numéro 17-521;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives à la hauteur des garages détachés en zone agricole soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-11;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 novembre 2017 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-531

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-315 À MÊME LA ZONE A-711 ET D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-315, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-315 afin d'y ajouter la classe d'usage multifamiliale H5 ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-451;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone H-315 à même la zone A-711 et d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-315, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-53;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-532

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-452;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone H-148 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-54;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-533

RÈGLEMENT 1100-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin de favoriser l'émergence et l'attraction d'un pôle commerce régional;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » afin d'optimiser l'occupation maximale au sol et les hauteurs;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement du plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-450;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de modifier l'Annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » soit adopté;

QU'il porte le numéro 1100-4 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-534

RÈGLEMENT 1101-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-247, M-256 ET C-258, LE TOUT DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-4 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

ATTENDU QU'un projet de règlement P1100-4 modifiant le « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville nord » a été adopté;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-453;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE le présent règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C-247, M-256 et C-258, le tout découlant du projet de règlement P1100-4 modifiant le PPU de l'Entrée de ville nord soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-55 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-535

RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y ajouter des dispositions au sujet des garanties financières exigibles dans le cadre des projets soumis audit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 452.14.D.17 datée du 11 juillet 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-320;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux garanties financières soit adopté;

QU'il porte le numéro 1108-10 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-536

RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection du parc du Sorbier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-454;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017 sous le numéro 17-460;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1197 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Mme Roy fait part aux gens présents dans la salle qu'il s'agit de la dernière séance des élus pour leur mandat 2013-2017. Mme Roy mentionne que deux élus quitteront la politique municipale, soit M. Henri Corbin et M. Jocelyn Ducharme. Mme Roy tient à les remercier et pour chacun d'entre eux, résume leur parcours durant toutes les années où ils ont été conseillers municipaux.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Le conseiller M. Mario Lemay remercie les citoyens pour leur confiance à son égard et espère que celle-ci se manifesterà à nouveau lors des prochaines élections.
- Le conseiller M. Henri Corbin remercie les gens de son district pour leur appui toutes ces années. M. Corbin a toujours apprécié échanger avec les citoyens, son rôle d'élu a été une très belle expérience et il souhaite qu'il en soit de même pour ceux qui prendront la relève.

M. Corbin souhaite bonne chance à ses collègues et les en remercie.

- Le conseiller M. Jocelyn Ducharme remercie tout d'abord les membres du Conseil pour leur accueil extraordinaire et leur support indéfectible. M. Ducharme mentionne être fier d'avoir fait partie de cette équipe, qui partage les mêmes intérêts et les mêmes valeurs.

M. Ducharme remercie également l'équipe de gestion de la Ville, plus particulièrement, pour leur compétence et l'acharnement avec lequel ils portent les dossiers de la Ville.

Finalement, M. Ducharme remercie les citoyens, car ils font vivre la démocratie; leur implication est essentielle.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil souhaite à M. Corbin une très belle retraite de la vie politique.
- M. Corbeil demande des explications relativement aux points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour de la séance.
- M. Corbeil demande si le dossier relatif au bruit causé par les silencieux de véhicules automobiles est réglé.

Mme Roy mentionne que le dossier a été soumis à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. Mme Roy précise que le conseil d'administration de la Régie de police est également au courant de la situation afin que le ministre de la Sécurité publique puisse prévoir une gradation dans les amendes.

- M. Corbeil mentionne que les travaux effectués devant l'église sont beaux, mais le trafic a été dévié sur la rue Daoust. M. Corbeil demande s'il est possible de mettre un compteur près de la rue de Bourgogne, et ce, afin de savoir le nombre de véhicules qui circulent sur ce tronçon de rue.

Mme Roy mentionne qu'un compteur sera installé à cet endroit.

- M. Corbeil félicite les membres du Conseil pour avoir installé un électro-radar sur le chemin du Fer-à-Cheval, près de la frontière de Saint-Bruno, ainsi que pour l'électro-radar installé près du magasin Rona.
- M. Corbeil mentionne que le système qui détecte les véhicules, sur le chemin du Fer-à-Cheval, à l'intersection de la rue Jacquelin-Beaulieu, ne fonctionne pas bien.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

Par ailleurs, M. Bernardin mentionne que les correctifs auraient déjà été apportés.

M. Corbeil souhaite bonne chance aux candidats.

M. René Dauphinais

- M. Dauphinais s'excuse auprès des membres du Conseil et des citoyens pour s'être emporté à la dernière séance du Conseil.

M. Dauphinais demande s'il est possible d'avoir un panneau de signalisation sur la route 229 pour indiquer le chemin pour se rendre aux serres, car le rang de la Vallée

n'est pas visible. M. Dauphinais précise en avoir fait la demande auprès de M. Pierre-Luc Blanchard, le 4 mars dernier, mais n'a pas obtenu de réponse.

Mme Roy mentionne que les règles sont les mêmes pour tous les citoyens et qu'il n'est pas possible de mettre un tel panneau à cet endroit.

- M. Dauphinais mentionne qu'il est très long d'obtenir un permis au Service de l'urbanisme. Il apprécierait que les permis soient plus faciles à obtenir. M. Dauphinais mentionne qu'il n'a jamais eu de difficulté à obtenir ses permis à la Ville de Saint-Hubert. En 42 ans de métier, M. Dauphinais mentionne n'avoir jamais eu de constat d'infraction, sauf à Sainte-Julie.

Mme Élise Turcot

- Mme Turcot mentionne aux membres du Conseil qu'elle aime sa Ville, que les fleurs sont belles et remercie les membres du Conseil d'être là.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze a lu les engagements de l'équipe *La voix des citoyens* et mentionne être déçu qu'il n'y ait pas d'engagement à l'effet que le compte de taxes n'augmentera pas.

Mme Roy mentionne qu'elle ne peut faire cet engagement, car cela ne serait pas une bonne gestion de la Ville. Par ailleurs, elle précise que l'engagement de *La voix des citoyens* est de ne pas augmenter les taxes au-delà de l'IPC (indice des prix à la consommation).

- M. Delanauze mentionne que le panneau interdisant de tourner à droite au feu rouge situé à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue Nobel est pâle.

Mme Roy verra à ce qu'il soit remplacé par un nouveau.

17-537

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière